

Règlement Jeu-concours LINVOSGES

« Fête du Printemps »

ARTICLE 1 : PRESENTATION

La société LINVOSGES (ci-après « LINVOSGES »), S.A.S au capital de 627 000 € dont le siège social est situé au 6, place des déportés, BP 50002 88401 Gérardmer Cedex, organise un jeu-concours intitulé : « Fête du Printemps », ci-après le « Jeu ».

Le jeu consiste en un tirage au sort parmi l'ensemble des clients (ci-après « Clients-participants ») ayant effectué un achat sur le site Internet LINVOSGES disponible à l'adresse suivante <https://www.linvosges.com/fr/> (ci-après le « Site ») et remplissant les conditions de participation au Jeu, conformément au présent règlement.

Le Jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu seront soumis aux juridictions françaises compétentes.

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu est ouvert aux Clients-participants LINVOSGES ayant réalisé une commande sur le Site durant le week-end de la Fête du Printemps soit entre le **21 mars 2026** à 00h00 et le **22 mars 2026** à 23h59 (heure française).

ARTICLE 3 : PARTICIPATION

Le simple fait de passer commande sur le Site lors du week-end de la Fête du Printemps entraîne la participation au Jeu et implique la connaissance, la compréhension et l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

La participation au Jeu ne vise que les Clients-participants résidant en France métropolitaine et Belgique, personnes physiques majeures, à l'exclusion des personnes morales, des entreprises ayant collaboré à l'organisation du Jeu et du personnel LINVOSGES ou des sociétés liées y compris les membres de leurs familles proches vivant sous le même toit (conjoint, concubin, enfant, frère et sœur, parent, partenaire de PACS).

Toute commande erronée, incomplète ou abandonnée entraînera automatiquement la mise hors-jeu du Client-participant, LINVOSGES se réservant tout contrôle à cet effet. Il en est de même pour les commandes qui feront l'objet d'une rétractation et/ou d'un retour total (c'est-à-dire sur l'ensemble des articles). En cas de rétractation ou de retour partiel, seul le montant final de la commande sera pris en considération pour procéder au remboursement de la commande.

Aucune participation via un formulaire papier, par téléphone, par email ou tout autre support de communication ne sera prise en compte.

Toute participation ne respectant pas toutes les conditions décrites dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 : DOTATION

Le Jeu donne lieu à la désignation de cinq (5) gagnants, tirés au sort parmi les Clients-participants ayant effectué une commande lors de la Fête du Printemps. Ces derniers bénéficieront, si les conditions du Jeu et du présent règlement sont remplies, du remboursement du montant de leur commande, dans la limite de 500 €.

LINVOSGES, aura la possibilité de modifier, sans avoir à en justifier, la dotation du Jeu et cela sans qu'aucune réclamation ne puisse lui être demandée à condition toutefois de proposer aux gagnants une dotation d'une valeur équivalente ou supérieure.

La dotation ne pourra faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des gagnants. La dotation est strictement personnelle et nominative de telle sorte qu'elle ne peut être ni cédée ni transmise à un tiers quel qu'il soit.

Le nombre de dotations ne pourra en aucun cas excéder celui prévu au présent règlement.

ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DES DOTATIONS

LINVOSGES attire l'attention des Clients-participants sur le fait que les dotations ne pourront être attribuées aux gagnants qui se trouveraient dans l'impossibilité de prouver leur identité et/ou leur âge.

Pour ce faire, il pourra notamment être demandé aux gagnants de présenter un justificatif d'identité valable et en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire)

Une fois que les dotations seront délivrées aux gagnants, LINVOSGES, ainsi que ses prestataires et partenaires éventuels, ne pourront plus être tenus responsables.

ARTICLE 6 : FRAIS

Aucun autre frais que ceux liés à leur commande ne seront supportés par les Clients-participants au Jeu.

ARTICLE 7 : TIRAGE AU SORT

Les Clients-participants se voient attribuer un numéro personnel d'identification attribué par l'effet du hasard selon une méthode informatisée.

Le tirage au sort se fera au moyen de cette même méthode informatisée permettant à LINVOSGES de désigner, par l'effet du hasard, les cinq gagnants du Jeu.

LINVOSGES conservera à toutes fins utiles et notamment à titre de preuve en cas de contestation, les résultats horodatés du tirage au sort.

Le tirage au sort des gagnants aura lieu dans un délai d'un (1) mois maximum après le Jeu, soit au plus tard le 23 avril 2026.

ARTICLE 8 : PUBLICATION DES RESULTATS

Après avoir déterminé l'identité des cinq (5) gagnants, LINVOSGES les avisera personnellement de leur gain par tout moyen, aux coordonnées renseignées lors de la commande.

Aucune publication de l'identité des gagnants ne sera communiquée par LINVOSGES par téléphone, par courrier, par email, via les réseaux sociaux ou via tout autre support de communication.

A la suite de la confirmation par LINVOSGES de leur gain aux gagnants et après avoir obtenu confirmation de toutes informations utiles permettant d'attribuer les dotations (notamment l'âge, l'identité, la communication d'un RIB...) les gagnants se verront remboursés du montant de leur commande (dans la limite de 500 €) par crédit sur la carte bancaire utilisée lors de leur achat ou bien par virement sur leur compte bancaire.

LINVOSGES ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence des gagnants. LINVOSGES n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable et attribuera alors la dotation au gagnant suivant selon l'ordre d'attribution des dotations issu du tirage au sort.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT - RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, nonobstant les mesures de sécurité que LINVOSGES et ses prestataires prennent.

Même si le Site est sécurisé, LINVOSGES ne peut toutefois garantir que celui-ci, les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers avec lesquels ils ont des liens, ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

LINVOSGES ne garantit pas que les sites Internet fonctionnent sans interruption ou qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

LINVOSGES ne peut notamment, sans que cette liste soit limitative, être tenue responsable :

- de la véracité des informations données par les Clients-participants et les gagnants ;
- du mauvais fonctionnement du Site pour un navigateur donné ;
- de problèmes de connexion ou virus ;
- en cas de panne du fournisseur d'électricité ou d'incident sur le serveur ;
- des conséquences de toute anomalie technique ;
- de tout évènement perturbant le bon déroulement du jeu-concours ;
- de la transmission, de la réception ou de la non-transmission, non-réception de toute donnée, information ;
- ni même si les données relatives à l'inscription d'un Client-participant ne lui parviennent pas pour une quelconque raison (comme par exemple un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée du serveur Internet pour raison quelconque, etc...) ou lui arrivent illisibles ou impossibles à traiter (par exemple si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription etc...).

LINVOSGES ne pourra être tenue responsable d'aucun préjudice d'aucune nature (personnel, physique, matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un participant à l'un des jeu-concours organisés par LINVOSGES. La participation vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée à ce titre.

La responsabilité de la société LINVOSGES ne pourra ni être mise en cause ni recherchée si, par suite de force majeure ou circonstances exceptionnelles, des changements intervenaient dans le déroulement du Jeu ou même si la société LINVOSGES se voyait contrainte de l'interrompre, le reporter ou l'annuler purement et simplement.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU JEU

LINVOSGES se réserve le droit de modifier, interrompre reporter ou annuler tout ou partie du Jeu à tout moment, notamment s'il apparaît que des abus, tricheries ou fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

LINVOSGES se réserve dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La responsabilité de LINVOSGES ne saurait être engagée vis-à-vis des Clients-participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Chaque modification apportée au Jeu-concours et à son règlement entrera en vigueur du seul fait la publication par LINVOSGES du règlement actualisé dans l'encart relatif au jeu-concours sur son Site.

ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles des clients participants, collectées lors de la commande et par la même occasion lors du Jeu sont strictement nécessaires à la bonne réalisation de la commande et du Jeu, ce qu'acceptent les clients participants. A ce titre, ces données font l'objet d'un traitement informatisé par LINVOSGES, qui ne pourra pas être amenée à les utiliser dans un but promotionnel, sauf en cas d'acceptation expresse par les clients participants.

Toute utilisation poursuivant d'autres finalités que celles exprimées au sein du présent règlement devront faire l'objet d'une acceptation expresse de la part de chaque client participant (notamment pour la réception de newsletters, d'informations sur les produits LINVOSGES, etc).

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation de traitement, d'opposition au traitement, de portabilité au regard des données personnelles qui les concernent qu'ils peuvent exercer en contactant LINVOSGES à l'adresse suivante :

LINVOSGES
DPO
6 place des Déportés
88 400 Gérardmer

Les clients participants peuvent retirer à tout moment leur consentement pour le traitement de leurs données en contactant LINVOSGES à l'adresse ci-dessus ou en écrivant à : dpo@linvosges.com.

Les données personnelles sont conservées pour une durée maximum de 3 ans.

En aucun cas LINVOSGES ne transfèrera les données des clients participants à des tiers sans leur consentement.